LES NOTES d'etd

Octobre 2010

La concertation dans la conduite d'un Plan Climat-Énergie Territorial

Imaginer, concevoir, construire et faire vivre collectivement un PCeT sur son territoire

Considérant que les collectivités locales ne sont directement émettrices que de 25 % du total des émissions de gaz à effet de serre, elles ont donc l'obligation d'entrainer les autres acteurs du territoire dans des démarches de réduction de leurs émissions. Cela implique d'inscrire la démarche de Plan Climat-Énergie Territorial dans un processus de concertation...

Pour animer ces démarches collectives, les porteurs de projets ne disposent pas forcément des éléments de langage, des retours d'expériences et des outils nécessaires à leur mise en place.

Etd, en partenariat avec l'association 4D, a souhaité apporter une réponse à ce manque. La présente note a donc pour objectif d'être un outil méthodologique et synthétique, à destination des collectivités territoriales désireuses d'associer le plus grand nombre dans le cadre spécifique de l'élaboration d'un Plan Climat-Énergie Territorial. Son but n'est pas de proposer une méthode parfaite à appliquer à la lettre et ce quelque soit le territoire, mais plutôt de donner un certain nombre de repères.

Elle se décompose en 4 parties :

- Qu'est ce que la concertation ?
- Quelle place pour la concertation dans un Plan Climat-Énergie Territorial ?
- Comment inscrire la concertation dans un Plan Climat-Énergie Territorial ?
- Quels retours d'expériences remarquables ?

Sommaire

Qu'est ce que la concertation ? ..... p. 2
Eléments de définition ..... p. 2
Les différents niveaux de concertation ..... p. 3
Le contexte juridique ..... p. 4
Quelle place pour la concertation dans un Plan Climat-Énergie Territorial ? p. 6
La prise en compte du changement climatique : une nécessité pour les collectivités ..... p. 6
Le Plan Climat-Énergie Territorial, outil partagé de lutte contre le changement climatique . p. 6
Les objectifs de la concertation dans un Plan Climat-Énergie Territoriale ..... p. 7
Comment inscrire la concertation dans un Plan Climat-Énergie Territorial ? p. 9
Définir l'objet de la concertation ..... p. 9
Les moyens de la concertation ..... p. 13
Les modalités opérationnelles de la concertation ..... p. 16
Quels retours d'expériences remarquables ? ..... p. 18

Contacts
Vincent Wisner - v.wisner@etd.asso.fr
Laurence Ermisse - lermisse@association4d.org

Qu'est-ce que la concertation ?

Alors que son émergence reste relativement récente, la concertation s'impose de plus en plus comme une obligation légale ou une nécessité pour répondre aux demandes des différentes parties prenantes d'un projet et optimiser l'action publique.
Cependant la concertation est devenue un terme générique, voire galvaudé, sujet à de multiples interprétations.

Eléments de définition

De façon générale, la **concertation** désigne un processus d'organisation d'une réflexion collective sur un projet par différents acteurs concernés, dans le but d'optimiser ce projet dans ses objectifs et dans la réponse qu'il apporte. Elle contribue à responsabiliser et à impliquer les acteurs concernés dans la mise en œuvre de la politique.

Le contexte actuel est marqué par la montée en puissance de cet « impératif participatif » dans l'action publique locale. La légitimité traditionnelle des élus doit de plus en plus composer avec les revendications de nouveaux acteurs souhaitant être davantage impliqués dans les principales décisions qui les affectent (associations, chefs d'entreprises, leaders d'opinion, citoyens ordinaires, etc.). Face à cette demande de la société civile, les élus y voient une nécessité pour faciliter l'atteinte des objectifs, mais aussi un intérêt pour nourrir leur réflexion et élargir le champ des réponses opérationnelles possibles.

Ainsi le modèle de la décision verticale et asymétrique laisse peu à peu la place à un modèle plus ouvert, soucieux d'écouter et de mobiliser les acteurs destinataires de l'action publique (mise en place d'une gouvernance de projet, etc.).

Distincte de la démocratie représentative, puisqu'elle ne remet pas en cause l'élection de représentants des citoyens ni leur légitimité, la concertation se présente comme un complément, s'inscrivant dans un mouvement de démocratie participative. Elle constitue souvent une démocratie de proximité, permettant de s'interroger sur des enjeux propres à un territoire, sans pour autant ignorer les questions d'intérêt général.

La concertation, dans son acception la plus commune, renvoie à trois enjeux forts :

- Un enjeu de connaissance, dans la mesure où il s'agit de mieux cerner les besoins, les attentes et les aspirations de l'ensemble des parties prenantes du territoire, y compris les acteurs les plus éloignés de la vie publique.

- Un enjeu démocratique, avec l'ambition de renouveler le dialogue élus/citoyens. En donnant la parole à chacun, l'objectif est de faire vivre le débat public, la démocratie locale. La confrontation des points de vue des différents acteurs est un moteur essentiel de progression vers une culture commune et partagée.

- Un enjeu de territoire avec pour objectif de construire un projet partagé d'avenir du territoire, de renforcer sa cohésion et sa robustesse face aux enjeux économiques, sociaux et

environnementaux et d'accompagner le changement culturel nécessaire au développement durable = Construire un territoire désirable.

Les différents niveaux de concertation

Le cadre législatif et réglementaire parle de « concertation » pour désigner l'ensemble des campagnes d'informations, de débats, de forums impliquant la collectivité et les acteurs concernés tout au long de l'élaboration du projet. Les positions exprimées et recueillies sont prises en compte dans un processus décisionnel, intégrées au projet ou aux politiques par les décideurs.

La concertation a pour finalité d'offrir un espace d'expression des intérêts parfois divergents des acteurs, de faciliter les points de rencontre entre ces différents intérêts, d'améliorer le projet ou de faire émerger de nouvelles propositions qui pourront être prises en compte lors de l'élaboration du projet.

Processus dynamique et évolutif, la concertation comporte différents niveaux d'ambitions :

- **L'information** consiste à présenter le projet au public. La relation est a priori à sens unique entre l'émetteur et le récepteur du message. Néanmoins, l'émetteur adapte son message à son interlocuteur en vulgarisant si nécessaire son discours afin de s'assurer de la compréhension de tous. Cette étape peut intervenir aux différentes étapes d'un projet territorial et sous des formes diverses. L'information constitue une étape essentielle d'une démarche de concertation. Elle contribue à donner les moyens à tous de comprendre la démarche et ainsi d'y participer en connaissance de cause. Elle répond à un principe de transparence et constitue ainsi une condition sine qua non.

- **La consultation** est un recueil d'avis et d'attentes de bénéficiaires ou d'utilisateurs d'un projet, et ce, par le biais d'une procédure obligatoire (type enquête publique) ou volontaire (type referendum). La consultation peut intervenir en amont du projet, ou en cours, pour vérifier certains choix et orientations. Elle n'implique pas nécessairement un retour sur la prise en compte des avis de la part de la collectivité.

- **Le dialogue** vise la compréhension mutuelle entre un émetteur et un récepteur par l'échange direct. Il facilite la construction d'un sens commun et constitue pour le citoyen une opportunité de participation. Toutefois, il ne peut capter l'ensemble d'une population concernée par un projet car il est relativement contraignant. Le dialogue, appelé couramment « concertation », présuppose que les interlocuteurs intéressés cherchent a minima à se comprendre, soient prêts à y consacrer un certain effort et soient disponibles.

- **La co-production** d'un projet implique de faire participer des acteurs à l'élaboration concrète de ce projet ou politique à partir d'une analyse collective d'une problématique. Elle nécessite une participation active, tout le long du projet, d'un public compétent (donc ciblé et peu nombreux) et une forte implication des personnes. Elle peut aller jusqu'à la co-décision du projet ou de la politique.

Ces différents niveaux de concertation, cumulatifs entre eux, expriment bien qu'il n'existe pas un modèle de concertation. La concertation est fonction du volontarisme politique et des réalités du territoire.

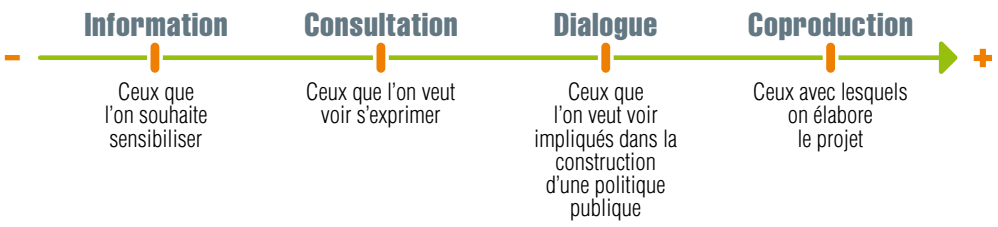

Le contexte juridique

Des obligations imposées aux collectivités locales à la reconnaissance d'un droit de participation du citoyen, les références juridiques sont nombreuses. Toutefois, au-delà de ces obligations et d'une forte incitation de la loi, la demande des citoyens de plus en plus grande à ce sujet doit être prise en compte.

Suivant les évolutions de la société, les législateurs ont progressivement renforcé les droits du citoyen et les obligations faites aux collectivités locales en matière de concertation. Cependant, ils limitent la concertation à une obligation de consultation.

- En 1992, la France adopte la Convention de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement dit Action 21. Cette convention introduit le principe de concertation au sein des collectivités :
  « Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité.
  La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Grâce au processus de concertation, les ménages prendraient davantage conscience des questions liées au développement durable », Action 21, Chapitre 28.

  « La réalisation effective des objectifs et des politiques ainsi que le fonctionnement efficace des mécanismes que les gouvernements ont approuvés dans tous les secteurs de programme d'Action 21 seront fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux », Action 21, section III.

- Le principe est réaffirmé en 1998 par l'Union Européenne dans la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, via la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.
  « Toutes les parties doivent prendre des dispositions pour assurer la participation du public et mieux tenir compte des considérations environnementales dans les processus décisionnels environnementaux ».

  « Information et participation du public devraient être organisées non pour légitimer ou rendre acceptable une décision publique mais pour améliorer le contenu de la décision publique afin qu'elle réponde aux exigences cumulées (et parfois contradictoires) de la rationalité écologique et du développement durable. »

  Par ailleurs, deux directives européennes prévoient l'accès du public aux informations environnementales (Dir. 2003/4/CE) et la participation du public lors de l'élaboration de certains plans et programmes relatifs à l'environnement (Dir. 2003/35/CE).

- Le législateur français a également prévu des dispositifs dans plusieurs textes législatifs obligeant à la mise en place de dispositifs participatifs sur les questions d'environnement, de politique de la ville et de démocratie de proximité. Parmi les plus importants :

  La **loi Barnier du 2 février 1995** sur l'environnement énonce un « principe de participation » repris dans la Charte de l'environnement de 2005 (article 7) intégrée à la Constitution française : *« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »* La loi Barnier crée également la Commission nationale du débat public (CNDP),

chargée de veiller aux modalités et à la qualité de ces discussions. La CNDP est devenue une autorité administrative indépendante en 2002.

La **loi sur la solidarité et le renouvellement urbain** (SRU) de décembre 2000 rend obligatoire la concertation lors de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

La **loi sur la démocratie de proximité** de février 2002 rend obligatoire la création de conseils de quartier dans les agglomérations de plus de 80 000 habitants.

Quelle place pour la concertation dans un Plan Climat-Énergie Territorial ?

La prise en compte du changement climatique : une nécessité pour les collectivités

Plus qu'une invocation, la lutte contre le changement climatique est aussi une préoccupation de plus en plus partagée. Ces dernières années, la succession de crises environnementales (raréfaction des ressources fossiles, recul du trait de côtes, accroissement des risques de submersion marine, etc.) dans de nombreuses régions du monde ont renforcé la sensibilité d'une grande partie de nos concitoyens à l'égard de ce sujet.

Une action efficace de lutte contre l'effet de serre ne peut se faire sans une forte implication des collectivités locales, en tant que premier niveau de l'autorité publique. Elles deviennent progressivement sensibles aux enjeux du changement climatique, notamment parce qu'elles prennent conscience qu'elles seront en première ligne pour en gérer les conséquences.
Leur responsabilisation face à ce défi implique non seulement de pouvoir anticiper ces possibles crises, mais également de participer, en amont, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela passe par des politiques nouvelles en matière d'aménagement et de déplacements, de consommation d'énergie dans les équipements publics, de gestion des déchets, etc.

Cette responsabilité leur incombe d'autant plus qu'elles représentent un poids important dans l'économie nationale et qu'elles peuvent jouer un rôle d'entrainement de l'ensemble des acteurs socioéconomiques.

Les collectivités locales, quelles qu'elles soient, sont conduites à reconsidérer la pertinence et les modalités de mise en œuvre de leurs politiques au regard de cet impératif climatique. Elles doivent s'interroger sur l'impact de leurs activités sur les émissions de Gaz à Effet de Serre. En ce sens, les collectivités territoriales se doivent d'être exemplaires, en appliquant elles-mêmes les démarches qu'elles entendent promouvoir auprès de la société civile et des entreprises.

Exemplarité des institutions publiques et incitation à l'action des autres acteurs vont de pair, et les institutions publiques ne manquent pas de leviers pour agir à leur échelle : concertation, sensibilisation, subventions, commande publique, etc.
Ayant pris conscience de l'enjeu, de nombreuses collectivités locales s'engagent dans des plans climat-énergie territoriaux.

Le Plan Climat-Énergie Territorial, outil partagé de lutte contre le changement climatique

La réussite d'un Plan Climat-Énergie Territorial passe par la participation active des différentes parties prenantes du territoire à la démarche : élus, acteurs économiques, associations, acteurs institutionnels, bailleurs sociaux, citoyens.

Pour que le plan d'actions ne soit pas une simple déclaration d'intentions, il est nécessaire pour la collectivité de travailler avec ces différents acteurs.

Si une information et une communication large apparaissent nécessaires pour contribuer à la sensibilisation et à l'accompagnement d'un changement culturel à l'échelle du territoire, elles ne sont pas suffisantes. Une concertation plus approfondie (dialogue ou co-production) doit être engagée avec les différents acteurs du territoire. La réussite des actions et l'atteinte effective des objectifs d'un Plan Climat-Énergie Territorial sont liées à l'adhésion et donc à la participation des différents types d'acteurs présents sur le territoire.

Par définition, la concertation est donc à la fois au service et au cœur d'un Plan Climat-Énergie Territorial.

De par la transversalité et le nécessaire renouvellement des pratiques et des politiques qu'une démarche énergie-climat induit, il est important de sortir des cadres habituels de l'action publique. La gestion du changement passe par une certaine créativité des méthodes et des réponses développées. Le caractère innovant des outils d'animation et de concertation, une communication impliquante, engageante et médiatique facilitera l'engagement de tous dans la démarche

Les objectifs de la concertation dans un Plan Climat-Énergie Territoriale

La plupart des typologies permettant de classer les différents dispositifs participatifs sont fondés sur un seul et même critère : l'intensité de la relation qu'entretiennent les individus mobilisés par les collectivités locales. La concertation peut s'appréhender en fonction des objectifs politiques et/ou fonctionnels de ces démarches participatives. Dans le cadre d'un Plan Climat-Énergie Territorial, la concertation peut répondre aux objectifs suivants :

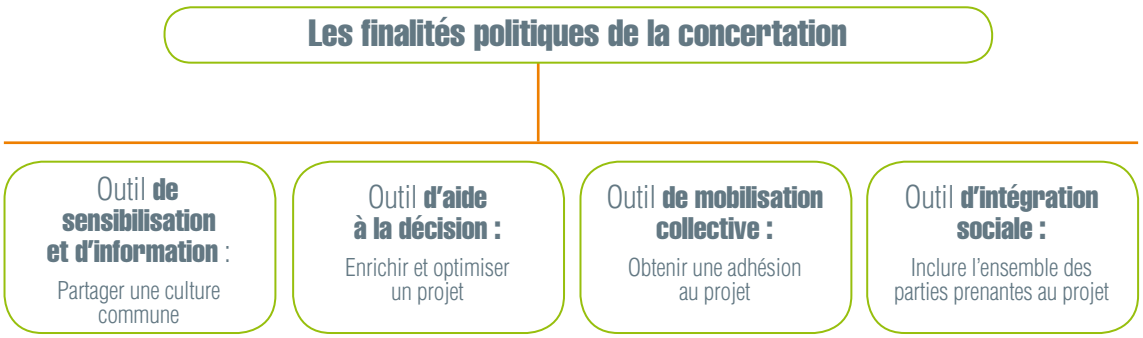
Les finalités politiques de la concertation
Outil de sensibilisation et d'information : Partager une culture commune
Outil d'aide à la décision : Enrichir et optimiser un projet
Outil de mobilisation collective : Obtenir une adhésion au projet
Outil d'intégration sociale : Inclure l'ensemble des parties prenantes au projet

- **Outil de sensibilisation et d'information** : L'échange de savoir entre les élus/techniciens et les autres acteurs du territoire contribue d'une part à développer une responsabilité collective face aux enjeux du changement climatique et d'autre part à contribuer à la nécessaire transparence de l'action publique.

- **Outil d'aide à la décision** : Dans ce cas, la concertation permet d'enrichir et d'optimiser le Plan Climat-Énergie Territorial. Les habitants, les usagers, les acteurs socio-économiques du territoire peuvent apporter une expérience de vie, des connaissances non négligeables du territoire, dans sa dimension historique et vécue.
- **Outil de mobilisation collective** : La concertation peut permettre de susciter l'intérêt de tous les acteurs pour la démarche. Elle limite dans ce cas les risques de rejets d'une action.

Leur association permettra de leur faire comprendre le changement de pratiques et d'habitudes et son intérêt. Elle permet d'éviter les erreurs, les remises en causes et les modifications tardives.

- **Outil d'intégration sociale** : L'objectif est ici de créer du lien social par le biais d'une concertation autour d'un bien commun. Il s'agit dès lors dans l'élaboration du PCeT de faciliter au maximum le droit d'expression et de participation de tous les acteurs.

Comment inscrire la concertation dans un Plan Climat-Énergie Territorial ?

Une démarche de concertation ne s'improvise pas. Elle requiert une organisation rigoureuse et une adaptation aux besoins spécifiques du territoire. Elle doit être validée, comprise et partagée dans ses enjeux et ses objectifs dès le départ. Ces conditions constituent un préalable nécessaire et un gage de réussite.

Chaque PCeT a son propre cycle de vie et sa conduite consiste notamment à le découper en plusieurs phases et étapes. Ce cycle de vie est jalonné par des validations, orientations et/ou décisions prises par les instances compétentes. Ces décisions sont planifiées le plus souvent en fin de phase ou d'étape clef et autorisent la suivante.

Afin que la concertation puisse être prise en compte dans les décisions et l'avancement du projet, le processus de concertation doit être structuré en fonction du phasage du PCeT et des décisions attendues.

De manière générale, il est nécessaire :

- d'engager la concertation en amont de la réflexion à mener sur chacune des phases ou étapes du PCeT,
- d'en définir son objet : les objectifs et l'ambition en fonction des attentes identifiées,
- d'en préciser le contenu, les cibles et les moyens,
- de la clôturer avant le temps de décision et/ou de validation du PCeT.

Ainsi, d'un point de vue méthodologique, la mise en œuvre de la concertation comprend plusieurs étapes. L'objet de cette partie n'est donc pas de donner « la » méthode de mise en œuvre de la concertation mais de fournir un cadre, les préalables, les bonnes questions à se poser, les outils qu'il est possible de mobiliser pour quelle finalité… dans un but d'optimisation de ce temps essentiel du projet.

Définir l'objet de la concertation

Il s'agit, en préalable à toute démarche de concertation, de donner un sens à ce processus dans lequel le territoire s'engage.

L'analyse du contexte local, de la pratique de la concertation sur le territoire et du jeu d'acteurs

Les collectivités locales disposent généralement d'une expérience riche en matière de dispositifs participatifs. Les comités de quartier, les conseils de développement, les partenariats avec des associations, les forums sont autant d'acquis sur lesquels il est indispensable de capitaliser pour accompagner la gouvernance du PCeT.

Un inventaire des instances mises en œuvre par la collectivité doit être réalisé afin de s'assurer de la cohérence des modalités d'associations des acteurs du territoire. Il convient de ne pas lasser les

parties prenantes du territoire, ce qui pourrait aboutir à un rejet du PCeT. Au contraire, il s'agit de s'appuyer sur l'expertise locale pour mobiliser les acteurs les plus pertinents, les plus fiables et les plus engagés.

Comprendre le contexte local, c'est aussi appréhender le panorama des acteurs et leur relation au projet. Si l'élaboration d'un PCeT sur un territoire fait relativement consensus, la mise en œuvre de certaines actions peut être plus problématique. C'est le cas par exemple pour le développement des énergies renouvelables.
Le syndrome dit « NIMBY » (Not In My Back Yard : pas dans mon jardin) exprime bien cette opposition de certaines catégories d'acteurs. Il traduit la réticence d'une minorité à voir se développer tout ce qui perturbe leur environnement immédiat, leur manière de vivre et leur confort. On laisse ainsi les autres faire les frais de la lutte contre le changement climatique.

Pour certains, cette contestation dissimule en réalité l'individualisme des populations locales attachées à la défense d'intérêts particuliers. D'autres voient plutôt dans ce syndrome le signe d'une crise de légitimité frappant l'ensemble des décideurs. La vérité se situe probablement au croisement de ces deux représentations. Dans ces perspectives, les procédures de concertation mises en place par les pouvoirs publics sont un élément de solution. Elles peuvent venir restaurer une relation de plus grande confiance (ou de moindre défiance) entre les citoyens et les élus, les services de l'Etat ou les chefs d'entreprise.
Au-delà de projets mal conçus, comportant de trop grandes nuisances (visuelles, sonores, etc.), cela nécessite de mettre en place des approches méthodologiques de conduite de projet largement tournées vers l'identification du jeu d'acteurs et la concertation.

Afin de préparer au mieux le dispositif de concertation, il convient en amont de :

- comprendre le jeu des acteurs locaux (agriculteurs, habitants, élus, associations, etc.),
- caractériser l'influence relative de ces acteurs par rapport aux projets,
- identifier leurs attentes, leurs logiques d'action et leur perception du territoire,
- expliciter leurs affinités et leurs alliances sur le court ou le long terme.

La représentation du jeu d'acteurs local constitue un bon moyen de synthétiser le fonctionnement d'un territoire, de comprendre les leviers politiques, associatifs voire affectifs qui le caractérisent et d'identifier les points de blocage potentiels à la mise en œuvre d'un projet de développement des énergies renouvelables ou de toute autre action d'un PCeT. La modélisation du jeu d'acteurs permet ainsi de comprendre et de préparer le terrain.

La représentation présentée ci-après est organisée en fonction de deux critères : le degré d'adhésion et de mobilisation des acteurs :

Représentation du **comportement** des acteurs face au PCeT

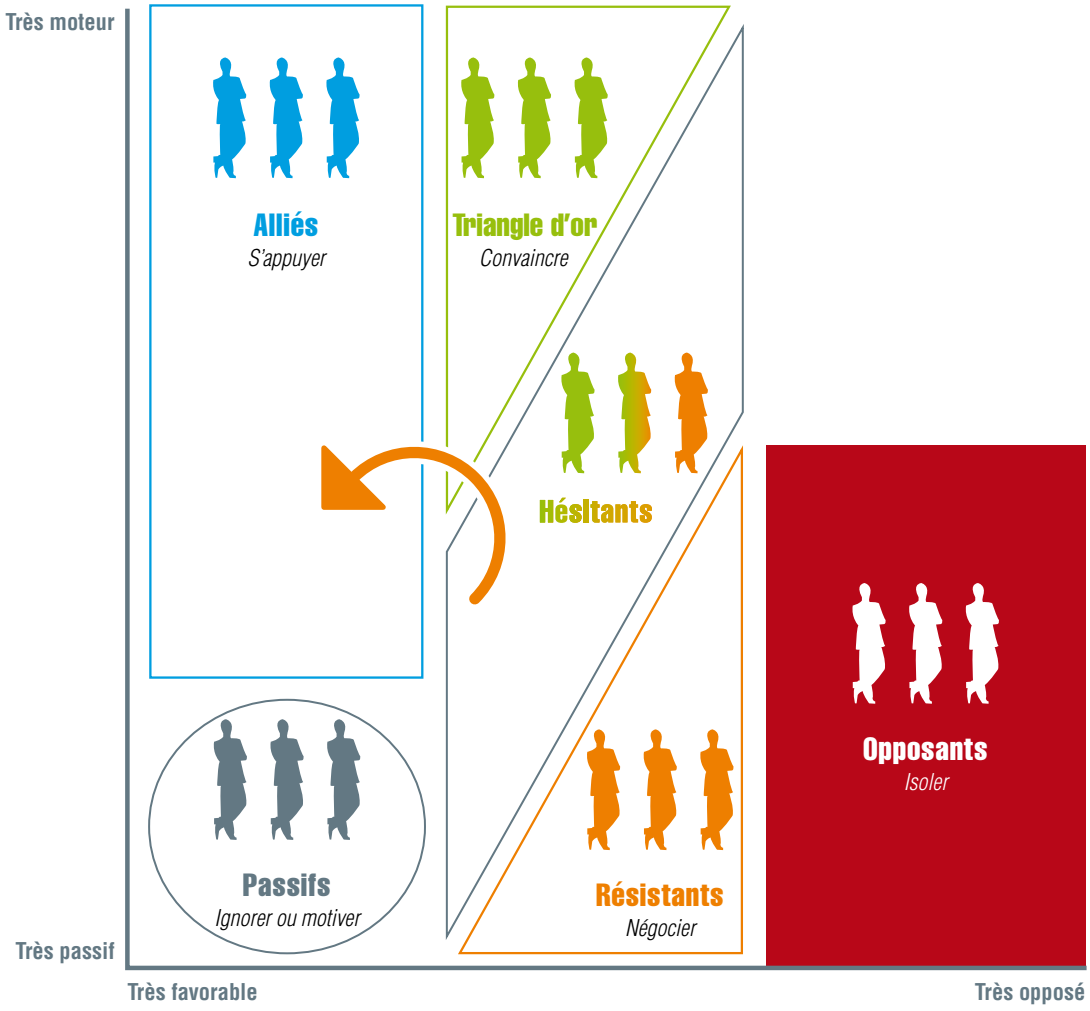

Ce travail d'analyse du contexte local aura permis d'identifier les points forts et faibles des démarches participatives, les points de vigilance à prendre en compte dans le processus mis en œuvre. La rencontre pour cela de quelques acteurs clés pourra nourrir cette réflexion : instances de participation existantes sur le territoire (conseils de quartiers, conseil de développement, conseils des jeunes ou des aînés…), élus, acteurs de la vie économique et sociale (associations, organismes institutionnels, entreprises…).

Ce travail pourra être renouvelé au cours de la mise en œuvre de la concertation, les groupes de personnes pouvant, notamment grâce au processus de concertation, évoluer, changer de comportement et de type.

Les objectifs de la concertation : pourquoi concerter ? Pour quel bénéfice ?

La seconde étape d'élaboration du plan de concertation est la définition des objectifs de cette concertation (*cf. partie 2*), au regard de l'analyse du contexte local et de l'identification des attentes des acteurs du territoire.

Il s'agira donc pour les élus de se poser la question du pourquoi engager cette concertation, pour quel intérêt. Au terme de cela, la(es) finalité(s) du processus de concertation aura(ont) été retenue(s), entre :

- sensibiliser et informer
- aider à la décision
- mobiliser collectivement
- intégrer socialement

L'ambition de la concertation

Comme on a pu le voir précédemment, différents niveaux de concertation sont possibles. Il s'agira donc, avant tout engagement, d'arrêter précisément l'ambition de la concertation et notamment, si on est sur :

- une concertation information, une concertation consultation, une concertation dialogue, une concertation co-production…
- une concertation très ouverte (ensemble des habitants ou réservés à certains types d'acteurs), multiple ou non (types de publics touchés), réservée à un groupe d'acteurs…
- une concertation variable en fonction des temps du projet (diagnostic, stratégie, programme d'actions…) et des cibles visées.

Cette phase est essentielle et doit être travaillée et validée avec les élus du territoire. De cela découlera la proposition méthodologique, les outils à mettre en œuvre, les moyens humains et financiers à mobiliser. Elle doit donc être débattue avec les équipes techniques, appropriée et validée par les élus. La démarche participative reposant sur une forte volonté politique, l'adhésion et la portée de la démarche doivent être acquises par les élus porteurs. En particulier, il s'agira d'être bien au clair sur ce qu'implique la concertation en terme de définition des politiques, de choix des actions, d'intégration des résultats de la concertation dans le projet…

Le niveau de la concertation doit être cohérent avec les objectifs retenus. Une fois cette étape acquise sur l'ambition que l'on souhaite se donner, une réflexion sur les moments et les modalités de la concertation pourra être engagée. Il s'agira au terme de cela, de formaliser la stratégie globale de concertation qui définira le dispositif à mettre en place, en fonction des objectifs, des objets de la concertation, du public et de l'intensité attendu.

Les temps de la concertation

En phase de **diagnostic** (bilan carbone ou autre), dans le cadre d'un plan climat, la concertation prend une tournure plus ou moins technique. Elle interviendra éventuellement dans le travail de collecte de données et surtout dans un temps de restitution des résultats du diagnostic.

La phase **d'élaboration du programme d'actions** PCeT constitue généralement un temps important d'associations des parties prenantes. Les acteurs sont mobilisés en fonction de leur proximité aux thèmes retenus (ex. association des bailleurs sociaux dans le cadre d'un groupe de travail sur l'habitat). Ils peuvent venir enrichir ou prioriser le programme d'actions et éventuellement porter en tant que maître d'ouvrage une action spécifique.

Tout au long de la démarche, des temps de sensibilisation et d'information plus ou moins festifs pourront également venir ponctuer la démarche. Ils pourront prendre la forme de forum, ciné-débat, théâtre participatif, etc.

Les moyens de la concertation

Les moyens de la concertation varient en fonction des objectifs et de l'ambition qui auront été retenus. Ils devront également être adaptés aux temps de la concertation, au nombre de participants, au contenu et à l'intensité de la concertation (dispositifs communicants, dispositifs de sensibilisation, dispositifs de co-production, etc.).

Les moyens pour informer et sensibiliser

Pour répondre à cet objectif, différents moyens peuvent être mobilisés, dont :

- **l'organisation de formations** à destination des élus, des professionnels, des agents des collectivités…
- **la mise en place d'une communication adéquate et accessible** via : les lettres d'information des villes – partenaires – organismes institutionnels – associations impliquées, la définition d'une charte graphique, la mise en place de newsletters, les opérations presse…
- **la proposition de rencontres / débats / spectacles** sur le changement climatique et ses enjeux, les ressources naturelles… Ces temps peuvent être introduits par des films, des spectacles, animés par des pédagogues ou connaisseurs du sujet…
- **la construction d'outils pédagogiques** tels que des expositions tournantes, des micro trottoirs, les kits, livrets pédagogiques, appel à candidature Econ'home, etc… qui permettent d'amorcer une prise de conscience, se faire poser des questions.

Les moyens pour aider à la décision

L'un des objectifs forts de la mobilisation des acteurs pour construire un plan climat est d'aider les responsables politiques à l'identification des problèmes de la manière la plus fine possible, de verser cette expertise aux différents temps de l'élaboration du plan (diagnostic, orientations, plan d'actions, évaluation…) et de permettre la construction d'un projet partagé, porté par tous, mis en œuvre par chaque partenaire, acteurs et habitants, pour une atteinte des objectifs fixés.

- **La mobilisation d'informations, le recensement des attentes**

De nombreux outils peuvent être utilisés pour mobiliser de l'information, les besoins et attentes des acteurs. Parmi ceux là, on peut citer les blogs, les ateliers thématiques, les enquêtes sur un sujet ciblé ou sur un public défini, les entretiens de terrain des acteurs socio professionnels, les boîtes à idées, les actions ciblées sur des publics.

- **La co-construction**

Si l'objectif de co-construction est retenu, il est alors nécessaire de mettre en place une instance de concertation, représentative des acteurs, des thématiques, de la diversité du territoire et qui sera garante de la formulation d'un projet commun. Forum « climat », panel citoyen, conseil représentatif ou tout autre mode d'organisation (…), il s'agit ici que la parole éparse des différents acteurs, aux intérêts parfois divergents soient consolidée, discutée, validée par cette instance représentative avant d'être discutée au sein des instances politiques.

Les moyens pour mobiliser et intégrer

Mobiliser et intégrer a pour objet de s'assurer d'une adhésion et d'un portage du projet par le plus grand nombre pour une meilleure diffusion, compréhension, capacité de mise en mouvement autour des objectifs retenus.

Pour cela, il faudra « descendre » dans les mailles de l'organisation des acteurs, au plus près des habitants. La collectivité peut s'en charger, mais elle pourra aussi s'appuyer sur les relais locaux, qui, dans leur action quotidienne pourront se faire le relais de la démarche, des projets et faire remonter les propositions.

- **Aller à la rencontre des publics** : la collectivité ou ses partenaires pourront animer des ateliers locaux, des groupes de travail dans les quartiers (ex. en partenariat avec les bailleurs sociaux sur la problématique de précarité énergétique)...

- **S'appuyer sur des acteurs relais** : mobiliser les associations, les promoteurs, les conseils de quartier... pour relayer l'information et la mobilisation.

- **Conduire des projets avec des publics cibles** (jeunes, étudiants, chômeurs...).

- **Restituer** : mobiliser signifie nécessairement faire un retour aux gens mobilisés sur les résultats de la concertation et les modalités d'intégration des propositions dans le projet final. Cela pourra passer par : la rédaction d'un livre blanc, des publications, des forums ou séminaires...

Les moyens pour pérenniser dans la durée

Le plan climat énergie territorial n'est pas une finalité, mais constitue bien le point de départ d'une mobilisation collective autour d'une politique ambitieuse. Les collectivités engagées dans un plan climat sont sur des sujets de long terme. La participation de chaque acteur du territoire, de chaque citoyen doit se penser au delà de l'élaboration du projet, dans le cadre de son implication propre.
Entretenir la mobilisation sur le long terme est la difficulté majeure de tout processus de concertation. Dans une société où l'individu est sans cesse sollicité, saturé de messages et de sollicitations, existe un risque réel d'indifférence à l'offre de participation.

Quelques pistes pour faciliter cette pérennisation dans le temps :

- **L'interactivité et le respect des points de vue** : l'interactivité est un élément important de l'animation des débats pour le rendre vivant et dynamique, faciliter la prise de parole. Mais il est également fondamental pour un maintien de la mobilisation d'établir un lien de confiance avec les interlocuteurs : cela passe par le respect des points de vue et des modes d'expression, la sincérité des porteurs du projet.

- **La transparence** : il s'agit de rendre des comptes quant aux choix réalisés et aux décisions prises tout au long du processus ; évaluer les apports de la participation et communiquer le bilan au plus grand nombre. La transparence concerne également les procédures et les règles du jeu. Il faut, dès le début, bien définir les rôles de chacun entre politique, société civile, experts, expliciter comment les propositions seront intégrées dans le projet, quelles seront les modalités de restitution.

- **L'anticipation du départ de l'assistance à maîtrise d'ouvrage** : lorsque le processus de concertation est pris en charge par une assistance à maîtrise d'ouvrage, il est important d'anticiper le départ de cette AMO, qui ne doit pas signifier la fin du processus d'animation : prévoir la consolidation du dispositif d'animation.

- **L'implication dans la mise en œuvre** : l'un des moyens les plus efficaces pour s'assurer d'une pérennité dans la mise en œuvre est de donner un rôle significatif aux acteurs dans cette phase : cela peut passer par la contribution à la communication autour du projet, la mise en

œuvre d'un dispositif de suivi / évaluation du programme d'actions participatif, la maîtrise d'ouvrage sur des projets en propres, la mise en place de groupes ou commissions de travail thématiques...

- **La convivialité** : la concertation demande une implication, de prendre sur son temps personnel. Elle est motivée par une prise de conscience des problèmes, un souhait de participer au projet de son territoire et surtout une envie de partager son expérience, son projet... La convivialité de l'accueil, par un apéritif, un repas offert, un spectacle, un cadeau... peut favoriser l'envie de revenir, l'impression de faire partie intégrante de « l'équipe projet ».

Exemple de **matrice d'élaboration** d'un programme de la concertation

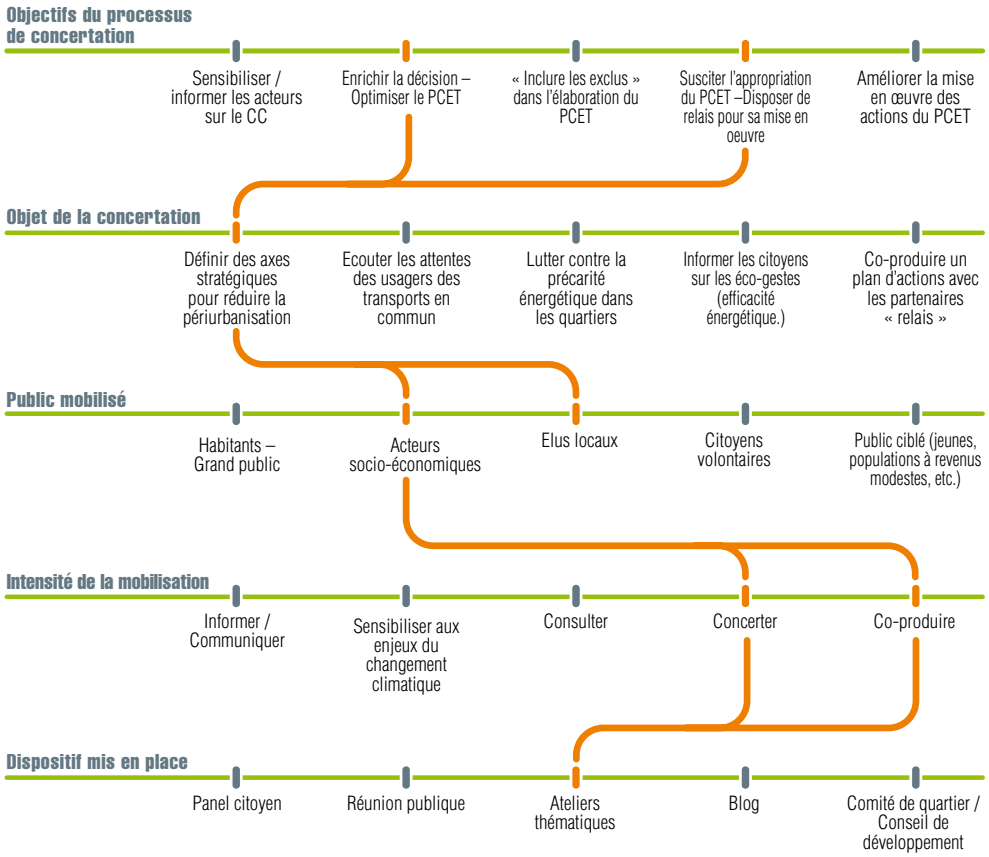
Objectifs du processus de concertation
Sensibiliser / informer les acteurs sur le CC
Enrichir la décision – Optimiser le PCET
« Inclure les exclus » dans l'élaboration du PCET
Susciter l'appropriation du PCET –Disposer de relais pour sa mise en oeuvre
Améliorer la mise en œuvre des actions du PCET
Objet de la concertation
Définir des axes stratégiques pour réduire la périurbanisation
Ecouter les attentes des usagers des transports en commun
Lutter contre la précarité énergétique dans les quartiers
Informer les citoyens sur les éco-gestes (efficacité énergétique.)
Co-produire un plan d'actions avec les partenaires « relais »
Public mobilisé
Habitants – Grand public
Acteurs socio-économiques
Elus locaux
Citoyens volontaires
Public ciblé (jeunes, populations à revenus modestes, etc.)
Intensité de la mobilisation
Informer / Communiquer
Sensibiliser aux enjeux du changement climatique
Consulter
Concerter
Co-produire
Dispositif mis en place
Panel citoyen
Réunion publique
Ateliers thématiques
Blog
Comité de quartier / Conseil de développement

Pour finaliser cette étape d'élaboration du programme de la concertation et mettre en œuvre une démarche adaptée au territoire, la collectivité engagée dans un plan climat pourra s'inspirer de retours d'expériences, d'initiatives et d'outils mis en œuvre par d'autres territoires et, le cas échéant les interroger sur la pertinence de ces outils pour élaborer et conduire la concertation souhaitée.

Acteurs politiques

- les élus de la collectivité porteuse du PCeT
- les collectivités partenaires du PCeT : communes, intercommunalités, territoires de projet concernés (Pays, PNR, etc.), Département, Région, collectivités voisines
- l'Etat et ses services déconcentrés

Acteurs institutionnels, organismes, agences
- Les Agences Locales de l'Énergie présentes sur le territoire
- L'ADEME et sa direction régionale
- Les agences de la surveillance de la qualité de l'air
- Les Espaces Info Énergie
- Les CAUE (Conseils d'Architecture, Urbanisme et Environnement)
- Les bailleurs sociaux
- Les agences d'urbanisme

Acteurs socio-économiques
- Les délégations ou service de l'eau, de l'énergie, des déchets
- EDF / GDF
- Les promoteurs immobiliers
- Les entreprises de BTP
- Les architectes
- Les urbanistes
- Les entreprises liées aux transports (SNCF, réseaux de transport public, etc.)
- Les agriculteurs
- Les médias et la presse locale
- Les gestionnaires du patrimoine, des lieux dédiés à la culture, au sport, aux loisirs
- Toutes les entreprises implantées sur le territoire
- Les artisans
- Les commerçants

Acteurs qui rassemblent
- Les chambres consulaires
- Les syndicats professionnels
- Les syndicats patronaux et de salariés
- Les unions de commerçants

Acteurs issus de la société civile
- Les habitants
- Les associations de citoyens, conseils de quartier
- Les associations de protection de l'environnement
- Les enfants et la jeunesse en général

Les modalités opérationnelles de la concertation

L'identification des acteurs

Quels acteurs vont être concertés ?
Il convient de déterminer les acteurs à mobiliser en fonction de leur rapport au projet (*cf. jeu d'acteurs*), de leur savoir concernant le projet (experts, profanes, etc.) et de la nécessité de les rendre parties prenantes du projet. Cela pose la question du collectif et de la manière dont sont considérés l'ensemble des acteurs du territoire.

Définir les acteurs à associer
L'identification et le recensement des acteurs constituent une étape primordiale. Cette phase doit être menée avec précaution pour comprendre comment ces acteurs font système et comment ils peuvent être réunis en fonction des problématiques qui les concernent et vis-à-vis desquelles ils ont à s'engager.

La définition des moyens humains et financiers

Comme tout projet, il faut avoir « les moyens de son ambition », ou du moins, ne pas occulter ces aspects financiers et ressources à affecter à la concertation. C'est en effet une procédure assez mobilisatrice, en capacité d'animation, en moyen de communication, en suivi et pilotage, tant d'un point de vue technique que politique. La réussite d'un dispositif de concertation est aussi conditionnée par la mobilisation forte des porteurs du projet. Il pourra pour cela être fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage, qui outre le fait de soutenir l'équipe d'un appui méthodologique et technique, peut avoir l'avantage d'insérer un interlocuteur indépendant dans le dispositif.

Selon le niveau de concertation retenu, son ambition, ses modalités, il peut prendre entre 6 mois à 2 ans.

La définition des lieux et le phasage dans le temps

L'identification des lieux où se tiendront les rencontres n'est pas complètement anodine. En effet, si l'objectif est de mobiliser un public éloigné (personnes en difficulté, chômeurs…), un public jeune ou les acteurs actifs du territoire, le choix du lieu (ou des moyens) ne sera pas le même. En se mettant à la place du participant, on comprend bien qu'il sera plus facile de venir au foyer de proximité, dans l'équipement sportif ou culturel, dans un bar ou un établissement scolaire que dans la salle de mairie. Cette question doit donc être posée en préalable à l'organisation de chaque rencontre et en fonction du public visé.

De la même façon, toujours en se mettant à la place du public, le rythme de la concertation doit être relativement soutenu, tous les deux mois au maximum, d'une part pour « faire du bruit » mais surtout parce que le temps du politique n'est pas celui de l'habitant, et qu'au-delà d'un certain temps, la mobilisation s'affaiblit et est difficile à maintenir. Il faut régulièrement avoir des retours sur la concertation, par différents vecteurs : site internet, mailing, informations dans les temps de vie de la collectivité (fête, festival…)…

Quels retours d'expériences remarquables ?

Mise en place d'un conseil participatif - Mulhouse Alsace Agglomération

Qui ?

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (68) composée de 32 communes et comptant 252 000 habitants.

Description

Partant du constat que la réussite d'un projet de développement durable comme le Plan Climat nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire, la Communauté d'Agglomération a créé une instance de démocratie participative dans laquelle l'ensemble des partenaires du Plan Climat est représenté.

Ce Conseil participatif, créé en février 2007, se compose d'une centaine de membres :

- 40 représentants de la population,
- 6 élus référents ainsi qu'une dizaine d'élus de la Commission Environnement et Propreté compétente,
- des associations locales : Le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE), Alter Alsace Énergie, le CADR68, Les Petits Débrouillards, l'association Gaïa, l'Union Départementale CLCV Alsace, l'UFC Que Choisir et Alsace Nature,
- des partenaires institutionnels : l'ADEME, la Région Alsace, le Pays de la Région Mulhousienne, l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM), l'Association pour la Surveillance et l'Etude de la Pollution Atmosphérique en Alsace (ASPA), le SITRAM, la Chambre de Commerce et d'industrie Sud Alsace Mulhouse (CCISAM), la Chambre des Métiers d'Alsace section Mulhouse, la Lyonnaise des Eaux, Gaz de France, EDF, DALKIA France...
- les services internes de la Communauté d'Agglomération : la Direction Finances, Gestion patrimoniale et Environnement, le service Développement Durable, le pôle Bâtiments, la mission Habitat et renouvellement Urbain, le pôle Transports, le service Communication, le service des Equipements Électriques, l'Aménagement de l'espace Communautaire...
- des services extérieurs : le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de l'agglomération mulhousienne, l'Agence Locale pour la Maîtrise de l'énergie (ALME)...

Le Conseil participatif est une instance pérenne qui constitue la pierre angulaire du Plan Climat en accompagnant celui-ci de sa phase de préfiguration jusqu'à sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. Il constitue un organe qui permet aux services de la Collectivité de travailler en lien étroit avec les habitants et les représentants de la Société Civile.
Si au départ le Conseil participatif a permis une forte mobilisation des partenaires du Plan Climat, il est très vite devenu un véritable outil de coproduction.

Le travail du Conseil participatif s'est tout d'abord structuré autour de 5 axes de travail :

- consommation, produits et services,
- aménagement du territoire et urbanisme,
- bâtiments et habitat,
- transports et déplacements,
- communication et sensibilisation.

Ce travail en ateliers ou séances plénières a permis l'élaboration d'un programme d'actions qui a ensuite été mis en œuvre et porté par 80 partenaires.

Si le Conseil participatif reste aujourd'hui une instance importante de mobilisation et d'implication des partenaires du Plan Climat, son rôle et ses fonctions se sont diversifiés et se sont adaptés au cours du temps et en fonction de l'avancement du Plan Climat de la collectivité. Il est aujourd'hui devenu une instance de suivi et d'évaluation du Plan Climat tout en participant à la création d'outils de communication et de sensibilisation : site internet, élaboration du guide « Tous Clima'cteurs », conception et réalisation de la Climat Box, élaboration de plaquettes…
Le Conseil participatif veille également à ce que le Plan Climat reste toujours « compréhensible » par les citoyens et ne soit pas déconnecté ou éloigné de leurs préoccupations et de leurs attentes.

Comment ? (phasage et déroulement)

- Phase 1 : mobilisation des citoyens : *février – mars 2007*

Le recrutement des habitants s'est déroulé à travers 8 ciné-débats pendant lesquels a été diffusé le film d'Al Gore « Une vérité qui dérange ». 2000 spectateurs ont participé à ces ciné-débats.

- Phase 2 : Elaboration du Plan Climat et du programme d'actions : *mars 2007 – décembre 2007*

Organisation de 13 ateliers et 5 assemblées plénières.

- Phase 3 : *2008*

Groupe de travail « Climat Box » + 3 assemblées plénières.

- Phase 4 : *2009*

Organisation de 6 ateliers (2 ateliers « communication », 3 ateliers « consommation écoresponsable », 1 atelier « observatoire du Plan Climat ») + 2 assemblées plénières.

- Phase 5 : *2010*

Groupe de travail sur l'élaboration d'un guide sur la réutilisation des objets (ressourceries, troc'ante…), la consommation responsable, la sensibilisation, …

A retenir

- Veiller à adapter le discours à la diversité des publics et à contenter les attentes de l'ensemble des participants ;

- Veiller au respect du temps de parole de chacun afin que toutes les opinions puissent être représentées ;

- Afficher clairement les attentes de la collectivité (phasage, objectifs…) et être clairs avec les partenaires vis-à-vis du processus participatif et du rôle décisionnel des élus ;

- Être vigilant quant à l'essoufflement de la démarche. Nécessité de mettre en œuvre de « petits » projets qui peuvent être réalisés rapidement et qui permettent de voir les résultats concrets de leur implication ;

- Mobilisation de moyens humains et financiers suffisants pour ne pas créer un décalage entre les résultats obtenus et les attentes des partenaires ;
- Mener une réflexion importante sur le mode d'intégration des habitants à la démarche.

Mise en place d'un comité citoyen – Communauté d'agglomération Plaine Commune

Qui ?

La Communauté d'agglomération Plaine commune (93) composée de 8 communes et comptant 330 000 habitants.

Description

La création d'un Comité Citoyen est née d'une volonté politique forte d'impliquer les habitants à l'élaboration du Plan Climat-Énergie de la collectivité.
La Communauté d'Agglomération de Plaine Commune a souhaité rompre avec les techniques d'animation et de concertation classiques en faisant intervenir à chaque réunion publique un journaliste et un scientifique.
Le choix de la collectivité de faire animer les ateliers de concertation par un journaliste en présence d'experts scientifiques avait pour objectif d'enrichir les échanges avec les habitants et d'apporter des réponses précises sur des sujets spécifiques liés aux enjeux énergétiques et climatiques au niveau national comme au niveau du territoire.
Le Vice-président en charge du Plan Climat-Énergie de l'agglomération introduisait chaque réunion et participait à l'intégralité de toutes les réunions.

La constitution du Comité Citoyen a fait l'objet d'un appel au volontariat pour identifier les habitants les plus intéressés et les plus motivés à participer à l'ensemble des réunions publiques.
Une plaquette a ainsi été réalisée et diffusée dans différents réseaux (les médiathèques de la collectivité et sur le site internet de l'agglomération comme le magazine de l'agglomération, via les villes et les journaux municipaux) et par courrier à l'ensemble des structures associatives identifiées sur le territoire. Un panel d'habitants de 24 à 65 ans s'est porté volontaire. Une part importante d'étudiants et de cadres était présente dans la composition du Comité Citoyen. D'une façon générale, les citoyens volontaires possédaient déjà une forte sensibilité et une bonne connaissance des thématiques et des enjeux liés au climat et à l'énergie. Toutefois, un certain nombre d'entre eux restait néophyte sur ces sujets.

Le Comité Citoyen s'est réuni 6 fois entre décembre 2008 et février 2010 :

- 1re réunion

Réalisation d'un tour de table des participants afin de bien identifier le profil des membres du Comité Citoyen. Cette réunion a également permis de répondre aux questions des habitants sur les enjeux climatiques et énergétiques au niveau national et sur la démarche de Plan Climat de la collectivité.

- 2e réunion

Présentation des résultats du Bilan Carbone Territoire réalisé par l'agglomération et présentation des grands postes émetteurs. Des précisions ont dû être apportées aux habitants sur la méthodologie utilisée.

- 3e réunion

Présentation des prospectives de travail par les élus et les techniciens de chaque thématique.

- 4e réunion

Sollicitation de l'avis du Comité Citoyen sur les priorités à donner au Plan Climat :
En amont, mise en place d'un Wiki pour recueillir les avis des habitants et d'une réunion préparatoire pour les membres du Comité Citoyen les plus motivés.

- 5e réunion

Finalisation d'une trame d'avis du Comité Citoyen qui constitue ainsi sa contribution à l'élaboration du Plan Climat de la collectivité.

- 6e réunion

Cette réunion a été organisée sans l'intervention du journaliste et des experts scientifiques. L'objectif de cette dernière réunion était d'établir un lien direct entre l'avis du Comité Citoyen et le programme d'actions du Plan climat.

Le Comité Citoyen est constitué d'un groupe de 30 à 35 personnes assidues qui ont assisté à l'ensemble des réunions. La collectivité souhaite poursuivre le travail qui a été réalisé avec le Comité Citoyen en les faisant travailler sur le suivi du programme d'actions mis en œuvre dans le cadre du Plan Climat et/ou dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 de l'agglomération. Un travail sera également réalisé sur l'articulation du Plan climat avec l'Agenda 21 de la collectivité.

Comment ? (phasage et déroulement)

- Phase 1 : *Décembre 2008 à juin 2009*

Déroulement des 4 premières réunions du Comité Citoyen

- Phase 2 : *Septembre 2009*

5e réunion : finalisation de la trame d'avis du Comité Citoyen

- Phase 3 : *Février 2010*

6e réunion : Présentation du programme d'action et articulation avec l'avis du Comité Citoyen

A retenir

- Constituer un Comité Citoyen avec un nombre relativement important de personnes afin d'anticiper le départ d'un certain nombre de participants (au départ, liste de 70 volontaires).

- Veiller à ne pas créer de frustrations chez les participants les plus motivés (pas de réponses à certaines questions, réunions trop courtes, réunions trop espacées dans le temps, etc.).

- Porter une attention particulière à l'encadrement des réunions : organisation logistique, gestion du temps, gestion de la prise de parole, accueil du public, etc.

- Veiller à ce que les experts restent dans leur rôle d'explication et ne prennent pas partie dans les débats.

Club des signataires de la Charte d'engagements - Grand Angoulême

Qui ?

La Communauté d'agglomération du Grand Angoulême (16) composée de 15 communes et comptant 103 000 habitants.

Description

La création d'un Comité Citoyen est née d'une volonté politique forte d'impliquer les habitants à l'élaboration du Plan Climat-Énergie de la collectivité.
Le Plan Climat de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême a été impulsé fin 2006. Cette démarche a été initiée suite à la volonté politique de réaliser un diagnostic des émissions de GES du territoire. Ce diagnostic a été réalisé à partir de l'outil préfigurant les Bilan Carbone® territoire. Il a permis un partage et une appropriation des thématiques Énergie et Climat.
Suite à ce diagnostic, une réelle volonté de mettre en place une charte d'engagements a émergé dans le but d'associer le plus grand nombre dans la démarche.

Un Club des signataires a été créé en novembre 2007 suite à la première signature de la charte d'engagement pour la réduction des émissions de GES. Elle comprenait alors 68 signataires volontaires regroupant un panel d'acteurs très diversifié : entreprises, collectivités territoriales, associations, etc.
L'animation autour de cette charte avait pour objectif d'accompagner les signataires dans la mise en place de plans d'actions afin de les engager dans une démarche de réduction des émissions de GES.

Lors de la première année, les partenaires ont défini les moyens d'atteindre les objectifs de la charte : identification des besoins d'information des partenaires signataires, création d'outils techniques, etc.

Le Club s'est réuni à trois reprises et il a été décidé de travailler autour de 4 groupes de travail structurés en 4 thèmes :

- transports et déplacements,
- sensibilisation,
- construction et maîtrise de l'énergie,
- achats et consommation.

Une première réunion a permis de définir les besoins des partenaires sur ces thématiques et de définir quelques actions prioritaires à mettre en œuvre. Un outil a été développé pour permettre aux signataires de mieux se connaître : une plate-forme extranet qui représente un espace ressource et qui permet de mettre en ligne les comptes-rendus des réunions et des ateliers, les plans d'actions des partenaires, d'informer sur les manifestations à venir et tout ce qui est nécessaire à l'animation du réseau.

Les deux réunions suivantes ont ciblé des thématiques plus précises et identifiées par les signataires par le biais de retours d'expériences. Ces réunions ont également abouti à la création de sous-groupes destinés à travailler sur des outils techniques notamment sur une méthodologie liée aux achats durables.

Pour plus de transversalité entre les différents groupes de travail, deux personnes volontaires de chacun des 4 groupes existants ont décidé de participer à un groupe plus restreint. Ce groupe a eu

pour objectif d'élaborer des propositions sur la communication et l'évaluation afin de structurer les demandes des différents groupes et d'accompagner les partenaires.

Cependant, il est apparu difficile de mobiliser les quatre groupes dans le temps sur ces rencontres spécifiques : de nouveaux groupes ont donc été constitués, pouvant se réunir indépendamment du club des signataires qui nécessite une logistique importante. L'aspect collégial du club demeure et devient un lieu d'échange d'expériences et de validation, la réflexion opérationnelle se réalisant en dehors de ces temps communs.

L'objectif est aujourd'hui de renforcer la dynamique du Club, qui se réunit désormais environ deux fois par an.
A ce stade de l'animation, les signataires ont fait remonter 35 plans d'actions. Il est aujourd'hui nécessaire d'identifier les points à améliorer (outils, méthodologie, évaluation et remontée des plans d'actions...) et d'accroître la communication et la sensibilisation pour faciliter le passage à l'action des autres partenaires. Pour y répondre, des priorités sur les thématiques seront définies dès 2011.

Comment ? (phasage et déroulement)

- Phase 1 : *2007-2008*

Phase de création :
- Ecriture de la Charte d'engagements pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Création du club des signataires
- Mise en place des 4 groupes de travail
- Mise en place du groupe restreint transversal

- Phase 2 : *2008-2009*

Phase d'animation:
- Réunions des 4 ateliers participatifs
- Réunions du groupe de travail restreint
- Association de nouveaux signataires : le Club s'élargit à 91 partenaires

- Phase 3 : *mai 2010*

Réunion de concertation pour fixation de nouveaux objectifs (2011 – 2020 avec points d'étapes en 2013).

A retenir

- Cadencer de manière importante les réunions la première année afin d'impulser une dynamique forte.

- Créer des outils permettant de faciliter les échanges et d'élaborer une habitude de travail en commun (extranet).

- S'appuyer sur les réseaux d'acteurs du territoire afin d'intégrer de nouveaux signataires, notamment des acteurs privés qui sont parfois difficiles à mobiliser.

- Veiller à maintenir la mobilisation dans le temps.

- Communiquer sur le projet du territoire et sur les signataires afin qu'ils identifient la démarche et les acteurs.

Forum angevin du climat – Angers Loire Métropole

Qui ?

La Communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole (49) composée de 31 communes et comptant 300 000 habitants.

Description

Le processus de participation du Plan Climat de l'agglomération Angers Loire Métropole prend naissance lors de la restitution des résultats du Bilan Carbone® de l'agglomération. Cette restitution a été très large et a touché près de 1 500 personnes dont la moitié composée d'acteurs socio-professionnels et l'autre moitié des habitants du territoire. Cette présentation des résultats s'est accompagnée de projections-débats qui ont permis d'identifier les forces vives et les personnes ressources du territoire.

Une fois les acteurs identifiés, un forum angevin du climat a été organisé et a permis d'associer environ 250 personnes au processus de participation et de co-construction du Plan Climat.

Dans l'objectif de relayer les travaux de concertation, les conseils de quartiers ont également été mobilisés. Ce forum représente ainsi la première phase de la démarche de participation qui vise à élaborer le Plan Climat grâce à la contribution de l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, acteurs socio-professionnels, collectivités, représentants de locataires et d'usagers de l'agglomération… Suite au forum climat, des ateliers ont été menés auprès de trois cibles : les collectivités, les acteurs socioprofessionnels et les habitants. Une vingtaine d'ateliers ont ainsi été organisés en l'espace de deux mois.

Parallèlement à ces ateliers, des actions « fil rouge » ont été menées auprès des PME/PMI et des habitants représentés par des « familles climat ». Ces actions test ont permis à la collectivité et ses partenaires de s'engager rapidement dans l'action et d'obtenir des résultats concrets. Les actions menées abordaient trois thèmes :

- approche carbone auprès des établissements publics,
- approche carbone auprès des PME/PMI,
- éco-gestes auprès des familles.

Les travaux en ateliers ont fait l'objet d'un forum de restitution destiné à l'ensemble des trois cibles et d'autres ateliers, plus thématiques, sont prévus en insistant davantage sur le travail des acteurs socio-professionnels et des habitants.

Un forum final viendra clôturer la phase de participation et présentera les travaux de l'ensemble des ateliers.

Comment ? (phasage et déroulement)

- Phase 1 : *automne 2008 au printemps 2009*

Restitution des résultats du Bilan Carbone® auprès du grand public et des acteurs socio-professionnels.

- Phase 2 : *octobre 2008*

Organisation du forum angevin du climat.

- Phase 3 : *décembre 2009 à janvier 2010*

Première phase d'ateliers.

- Phase 4 : *février 2010*

Forum de restitution à mi-étape.

- Phase 5 : *mars-avril 2010*

Seconde phase d'ateliers.

- Phase 6 : *juin 2010*

Forum de restitution finale - Fin de la phase de concertation.

A retenir

- Engager concrètement les partenaires et obtenir rapidement des résultats par la mise en place d'actions « fil rouge ».

- Prendre le temps de mobiliser les acteurs.

- Se renseigner auprès des villes partenaires ou villes jumelles de la collectivité afin de s'inspirer des méthodes utilisées.

Accompagnement de ménages dans la définition d'un projet de maîtrise de l'énergie - Ville de Rezé

Qui ?

La Ville de Rezé (44) appartenant à la Communauté d'agglomération Nantes Métropole compte 39 000 habitants.

Description

Face au succès rencontré lors de la présentation des résultats de la thermographie aérienne réalisée sur le territoire de Nantes Métropole, la Ville de Rezé a souhaité approfondir la démarche en accompagnant des ménages dans la mise en œuvre opérationnelle d'un programme d'actions d'économie d'énergie.
Un panel de 5 familles a été constitué et un accompagnement spécifique a été mené par l'association Alisée, structure porteuse d'un Espace Info Énergie.
En novembre 2009, le dispositif d'accompagnement est présenté aux 5 familles volontaires et une charte d'engagements est alors signée avec la collectivité.

L'accompagnement des ménages s'est déroulé en 5 phases :

- prise de rendez-vous avec les familles et préparation des documents pouvant servir à élaborer le diagnostic des pratiques énergétiques (factures d'énergie essentiellement),
- visite des logements et collecte des données par le conseiller de l'Espace Info Énergie,
- traitement des données collectées,
- réalisation du bilan énergétique personnalisé,
- restitution des résultats aux familles.

L'accompagnement a été réalisé avec chaque famille de façon individuelle et personnalisée. En parallèle à ce suivi, des réunions ont été organisées avec l'ensemble des 5 familles. Ces réunions ont permis de mettre en relation les familles avec des artisans, de mettre en commun les devis obtenus, de mutualiser les expériences de chacun et d'effectuer des simulations d'aides financières.
A l'issue de cet accompagnement, un questionnaire d'évaluation est remis à chaque famille ainsi qu'un document de synthèse. Ce document reprend les éléments du diagnostic et un ensemble de préconisations permettant à chaque ménage de devenir véritablement acteur de ses consommations énergétiques.

Après un bilan très positif de cette opération, la ville de Rezé souhaite aujourd'hui faire de ces 5 familles témoins de véritables relais afin de mobiliser et sensibiliser davantage de foyers.
Afin de faciliter le passage à l'action des ménages en matière d'économie d'énergie, la commune a décidé d'organiser un forum avec les artisans afin de permettre aux habitants d'entrer facilement en contact avec les professionnels du bâtiment.

Comment ? (phasage et déroulement)

- Phase 1 : *novembre 2009*

Organisation de la semaine de l'énergie. Présentation du dispositif d'accompagnement et signature de la charte d'engagements par les familles

- Phase 2 : *décembre 2009*

Etude d'un logement test permettant d'établir une méthodologie de travail pour l'ensemble des 5 ménages

- Phase 3 : *décembre 2010 à mars 2010*
Accompagnement des familles

- Phase 4 : *avril 2010*
Réunion collective avec les 5 familles et restitution des résultats. Partage des retours d'expérience et discussion sur les travaux envisagés

A retenir

- Trouver des familles avec des profils différents et formant un panel représentatif.

- Contourner les difficultés dans la mobilisation des familles au départ de l'action.

- S'associer avec un partenaire en capacité de porter le projet (association Alisée).

Réalisation et diffusion d'une Climat Box – Mulhouse Alsace Agglomération

Qui ?

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (68) composée de 32 communes et comptant 252 000 habitants.

Description

Lorsque le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre du territoire, réalisé par la Communauté d'Agglomération, a mis en évidence que les principales sources de gaz à effet de serre étaient des émissions diffuses (50 % liées à l'habitat et 30 % aux transports) la collectivité a pris conscience qu'elle ne pouvait pas agir uniquement sur son patrimoine et ses compétences et qu'elle devait impérativement impliquer et mobiliser l'ensemble des acteurs de son territoire dans la lutte contre le changement climatique.

La collectivité a alors mené une réflexion sur l'opportunité de réaliser un outil pédagogique et ludique qui permettrait d'impliquer les habitants du territoire en leur donnant les moyens d'effectuer les « premiers gestes » en matière d'économie d'énergie et de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Un groupe de travail au sein du Conseil participatif a alors été créé pour mener cette réflexion sur la création et la production d'un tel outil. Afin de répondre précisément aux attentes des habitants et à la réalité du terrain, le groupe de travail a été constitué d'habitants du territoire, de l'Agence Locale de la Maîtrise de l'Énergie (ALME) d'associations et des services de la collectivité.

Cet outil se présente sous la forme d'une boîte en carton contenant différents petits objets permettant de réaliser des économies d'énergie et d'eau :

- 3 ampoules basse consommation,
- 2 réducteurs de débit d'eau (pour robinet et pour douche),
- 1 thermomètre à alcool,
- 1 sac de pré-tri pour les déchets,
- un échantillon de laine de chanvre,
- un mode d'emploi,
- un livret « Tous Clima'cteurs ».

A travers ces différents petits outils, la Climat Box© permet à chacun d'identifier les postes d'économie d'énergie et d'eau de son logement et ainsi d'en réduire les consommations d'une façon tout à fait simple et efficace.
La Climat Box© est vendue aux habitants et sert également de support pédagogique lors d'animations scolaires et périscolaires.

La collectivité a prévu la vente de 3000 Climat Box© auprès des habitants du territoire. Chaque Climat Box© permet d'économiser jusqu'à 90 € par an et d'éviter jusqu'à 110kg eqCO_2 par an.
Le coût d'investissement initial estimé de l'opération sur 3 ans est de 86 500 € pour 3000 Climat Box©.La collectivité vend les Climat Box© au prix coûtant des éléments de la boîte.

Comment ? (phasage et déroulement)

- Phase 1 : *2007-2008*

Phase de conception technique de l'outil par le groupe de travail « Climat Box© ».

- Phase 2 : *2007-2008*

De façon parallèle à la phase 1, un travail sur le graphisme et le marketing est effectué avec l'aide d'une agence de communication. Il est ainsi décidé que la Climat Box© devait être visuellement attractive et ludique et que la boîte devait être réalisée en carton recyclé.

- Phase 3 : *2008-2009*

Montage de la Climat Box© avec l'ensemble des éléments par un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) local et diffusion de celle-ci avec un accompagnement pédagogique.
L'évolution de la Climat Box© est actuellement en cours de réflexion au sein de la collectivité et fera l'objet d'un groupe de travail du Conseil Participatif Plan Climat en 2010.

A retenir

- Faire vivre l'outil à travers des modes de communication et de diffusion adaptés et efficaces. La création du produit ne suffit pas.

- Accompagner l'outil d'une démarche pédagogique.

Mise en place d'une communication spécifique au Plan Climat-Énergie Girondin – Conseil général de Gironde

Qui ?

Le Conseil Général de Gironde (33) compte 1 287 500 habitants.

Description

Face au développement des démarches de Plans Climat sur son territoire (15 Plans Climat sur le territoire girondin), le Département a souhaité mettre en place un dispositif de communication ambitieux afin de clarifier et rendre cohérents les messages à destination des girondins.

Deux types de communication ont été mis en œuvre :

- une communication interne à destination des agents,
- une communication externe à destination des acteurs du territoire.

- Une communication interne à destination des agents (environ 6000)

Un travail important a été réalisé sur l'intranet du Département avec la diffusion de documents et de messages distribués mensuellement avec les bulletins de salaire.
Dans le cadre de l'Agenda 21 engagé par le Département, une matinale a été organisée spécifiquement pour présenter les enjeux énergétiques et climatiques ainsi que la démarche de Plan Climat engagée sur le territoire girondin.
Lors de cette communication interne, un rappel a été réalisé sur la gouvernance de la démarche et en particulier sur le dispositif de concertation qui s'inspire directement du modèle européen avec la réalisation d'un Livre Vert et d'un Livre Blanc.

Afin de réaliser ces documents, une enquête a été réalisée auprès des agents afin de les solliciter et les amener à exprimer leurs attentes sur les enjeux énergétiques et climatiques ainsi que les actions à mettre en œuvre.

- Une communication externe à destination des acteurs du territoire

La campagne de communication externe du Plan Climat girondin a commencé en septembre 2009 avec la création d'un Conseil Scientifique composé d'une dizaine d'experts (climatologues, géologues…). Ce Conseil Scientifique, créé en juin 2009 est parrainé par Jean Jouzel, climatologue et Prix Nobel, et présidé par Pierre Morlier. Il a pour mission la validation des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du Livre Vert du Plan Climat.
Une fois réalisé, ce Livre Vert du Plan Climat a ensuite été présenté aux habitants par l'intermédiaire d'un site internet spécialement dédié *http://www.gironde.fr/cg33/jcms/c_24049/le-plan-climat-énergie-girondin*.

Afin d'inciter les habitants à se connecter au site internet et a y apporter leurs contributions et leurs réflexions, un dispositif important de communication a été mis en place : 4 affiches, des spots radio, des spots vidéo.
L'ensemble de ces supports de communication a été diffusé sur les média locaux (radio, tv), les abris-bus et les arrêts de tramway.

Globalement, l'opération a connu un succès important puisque plus de 5 400 contributions ont été reçues en réponses aux 80 questions contenues dans le Livre Vert.

Afin de mener une réflexion permanente sur les aspects communicationnels, le Département prévoit d'organiser des réunions mensuelles avec les chargés de mission Plan Climat des différentes collectivités, la Communauté Urbaine de Bordeaux, l'ADEME, la Région Aquitaine, l'Agence Locale de l'Énergie, les grandes villes du territoire (Bordeaux, Mérignac, Pessac) et la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud.

Comment ? (phasage et déroulement)

- Phase 1 : *juin 2009*
Mise en place du Conseil Scientifique – Couverture par la presse, la télévision et les média locaux.

- Phase 2 : *juillet-août 2009*
Mise en ligne du Livre Vert

- Phase 3 : *de septembre 2009 à avril 2010*
Consultation des habitants via le site internet dédié au Plan Climat

- Phase 4 : *juillet-août 2010*
Analyse des réponses des habitants

- Phase 5 : *février 2011*
Restitution des résultats

A retenir

- Etablir une communication « homogène » avec 15 Plans Climat engagés sur le territoire.

- Jouer du degré de confiance dans le dispositif européen Livre Vert et Livre Blanc.

Association 4D,
« Dossiers Débats pour le Développement Durable »,
pour soutenir un nouveau mode de développement

Un développement basé sur :

Le **Respect** des individus, des droits humains, de la nature, du monde vivant
L'**Intelligence** de la technique, des comportements et des critères d'efficacité
Le **Partage** des ressources, des moyens et des décisions

Créée il y a 15 ans à l'issue du Sommet de la terre de Rio de Janeiro, l'Association 4D promeut les principes d'un développement durable et favorise leur mise en œuvre en France et à l'international.

Elle agit pour :

- **la mise en œuvre du développement durable sur les territoires :** elle anime l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable (www.observatoire-territoires-durables.org) et accompagne les collectivités locales (formation, voyages d'études, conseil) ;
- **la diffusion des connaissances** : elle a créé une Encyclopédie du développement durable (www.encyclopedie-dd.org), publie des ouvrages, rédige une newsletter bimensuelle (Facteur 4D) ;
- **la progression du débat public en France et à l'international :** elle organise des conférences mensuelles (Mardis de 4D), suit les négociations internationales sur le changement climatique et s'inscrit dans la mobilisation pour le prochain sommet de la Terre en 2012, la conférence RIO+20: www.association4d.org.

Association 4D
Cité européenne des Récollets
150-154 rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris
01 44 64 74 94

Etd à votre service

Centre de ressources national pour la promotion du développement territorial, Etd propose un ensemble de publications et de services à destination des élus et des techniciens des collectivités et de leurs groupements. Fondés sur des travaux d'observation et d'analyse, il vise à accompagner les territoires de projet dans leur démarche de développement et les Régions et les Départements dans leurs politiques de soutien aux territoires.

SANTÉ
TERRITOIRES
Les collectivités partenaires de l'offre locale de santé
Développement durable
Quel soutien des Départements aux territoires ?
Premiers éléments sur la conditionnalité des aides
Construire une offre locale de transport
projetdeterritoire.com

Une méthode de travail

Etd fonde son activité sur des programmes de recherche-développement conduits avec des associations d'élus, des territoires de projet, des conseils régionaux et généraux, des ministères ou encore des organismes publics… Ces programmes sont orientés vers la production de documents méthodologiques et pédagogiques, tout particulièrement dans les domaines du développement durable, du développement économique, de l'environnement, de la planification spatiale, des services à la population, des politiques territoriales et de l'ingénierie territoriale.

Une offre de services

Etd propose un ensemble de services. Certains sont accessibles à tous comme Allô Territoires Services : 01 45 75 15 15, le site Internet : projetdeterritoire.com, les journées d'échanges, les listes de discussion professionnelles ou la diffusion d'offres d'emploi… D'autres sont réservés à ses adhérents : service documentaire, interventions à la demande, atelier d'aide à la rédaction de cahier des charges, aide au lancement de consultations…

Contacts

Annabelle Zimmermann | a.zimmermann@etd.asso.fr
30 rue des Favorites 75015 Paris, Tél. 01 43 92 67 67 - Fax : 01 45 77 63 63

le centre de ressources du développement territorial